

Les AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) en bref¹

Nées dans les années 1970, les AASQA se sont fondées d'emblée sur une gouvernance collégiale favorisant la concertation entre les experts et les acteurs locaux pour conduire des études sur la qualité de l'air respiré par les citoyens et accompagner les solutions de remédiation. Avec la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30 décembre 1996 (dite Loi LAURE), le Code de l'Environnement leur confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air pour le compte de l'État qui les agréée. Dès 2012, ces observatoires de l'air exercent leurs missions sur un périmètre régional depuis mis en cohérence avec la loi pour une Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le réseau national se compose ainsi de 18 AASQA (1 par région administrative de métropole et d'outre-mer) ainsi qu'une association équivalente en Nouvelle-Calédonie. Elles emploient aujourd'hui **plus de 550 salariés**. Elles ont pour **principales missions** de :

- **surveiller et prévoir la qualité de l'air et de l'atmosphère** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants règlementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone...) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs...**
- **informer et sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **accompagner les décideurs par l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air
- **améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **mettre leurs moyens en commun** et **partager leur expertise de plus de 40 ans** (études, mesure, recherche, données, innovation et conseil).

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- ce sont des organismes de **type associatif, agréés par l'État**
- leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libérateurs de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance
- leur **ancrage territorial** les place **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- **les informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une logique **d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante**, **l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ; Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement...

¹ Source ATMO France

Enjeux croisés air-climat-énergie-santé : des synergies mais aussi des antagonismes²

La plupart des activités émettrices de pollution est associée à une consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liés. Les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Cependant, dans certains cas, les actions en faveur du climat peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Quelques exemples :

- **énergie et chauffage au bois** : la combustion de bois et la biomasse sont des modes d'énergie renouvelable préconisés dans la lutte contre le changement climatique car ils permettent de diminuer les émissions de CO₂ tout en évitant de recourir aux énergies fossiles. Mais ces combustions peuvent s'accompagner de rejets de polluants de l'air (particules, HAP, NOx, COV...) selon les installations de chauffage au bois ou l'origine de la biomasse. **Le développement de cette énergie doit donc être accompagné par un renouvellement accéléré du parc vers des appareils très performants et moins émetteurs de polluants.**
- **énergie et urbanisme** : si la densification urbaine est un moyen de réduire les émissions de CO₂ en diminuant globalement les besoins en transports et en consommation d'énergie, les villes peuvent devenir des zones soumises à des niveaux importants de pollution notamment dus à la concentration du trafic routier. **Pour y pallier, la qualité de l'air doit être mieux prise en compte dans les schémas de cohérence territoriaux, les plans locaux de l'urbanisme ou encore les règlements de zones d'aménagement concerté.** Les cartes stratégiques de l'air des AASQA permettent de visualiser les principaux enjeux croisés air / forme urbaine / développement urbain.
- **performance énergétique et qualité de l'air intérieur** : si l'isolation accrue des nouveaux bâtiments, bureaux ou logements, permet de limiter très fortement les consommations énergétiques, **la qualité de l'air intérieur peut s'en trouver dégradée en raison d'une moindre possibilité d'aération ou d'un dimensionnement insuffisant des ventilations mécaniques.**
- **transition énergétique et transports routiers** : si les véhicules diesels émettent moins de CO₂/km, ils sont plus fortement émetteurs de particules et d'oxydes d'azote, surtout les plus anciens, que les véhicules à essence. Pour une transition vers une mobilité plus soutenable en termes d'énergie, de climat et de qualité de l'air, **le renouvellement progressif d'un parc automobile moins polluant et plus économe en énergie et gaz à effet de serre est à surveiller afin de ne pas aggraver les problèmes de particules et d'oxydes d'azote dans les zones urbaines.**

Ces interactions contradictoires mettent en exergue la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs.

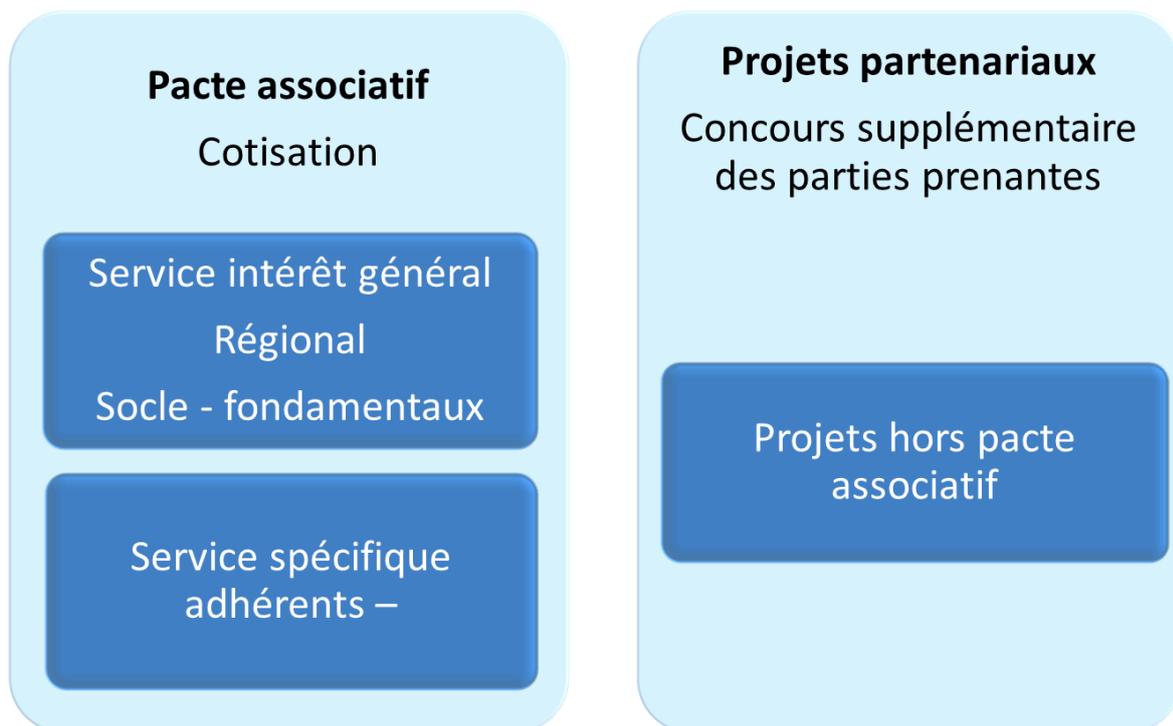
² Source ATMO France

L'accompagnement AtmoSud pour les collectivités

A travers son adhésion à AtmoSud, la collectivité signe un « pacte associatif » avec l'association pour assurer :

- une participation au travail d'observatoire et d'information, socle de l'action régionale d'intérêt général d'AtmoSud
- une participation à un service dédié spécifique à la collectivité adhérente

Lorsque le dimensionnement des projets ou leur objet dépasse le cadre du pacte associatif, les projets demandent alors un financement complémentaire et entrent dans le cadre des projets partenariaux.



Le pacte associatif

Service d'intérêt général régional – socle - fondamentaux

AtmoSud a une mission d'observatoire de la qualité de l'air en Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'information afin de déterminer les enjeux en termes de qualité de l'air des territoires en lien avec le climat et l'énergie, d'évaluer les populations exposées à la pollution, de sensibiliser et d'informer la population et les acteurs des territoires sur cette thématique intégrée air/climat/énergie. Cette mission a pour objectif d'accompagner les acteurs à agir en faveur de la qualité de l'air et du climat : surveiller et informer pour agir.

Son rôle d'observatoire comprend :

- **la mesure** permanente et temporaire pour répondre à la réglementation et à la nécessité de compléter le programme de surveillance et ainsi l'information qualité de l'air des territoires selon l'expertise d'AtmoSud.
Cela comprend la mise à disposition d'appareils de mesure, la maintenance, la validation, le suivi, l'analyse.
- **l'inventaire des émissions** mis à jour chaque année. Il permet de préciser les secteurs d'activité émetteurs sur le territoire et est une donnée d'entrée des outils de modélisation – inventaire des

émissions de polluants, de GES – consommation et production d'énergie. Sa mise à jour prend en compte les évolutions de l'activité sur les territoires.

- **les cartographies** de pollution pour déterminer les zones à enjeux et la population exposée : une mise à jour annuelle est réalisée pour certains outils (cartes des moyennes annuelles des polluants, cartes stratégiques air, cartes de l'indicateur stratégique air (ISA) à l'échelle de la région et des départements). Des cartes peuvent être réalisées pour compléter le programme de surveillance et l'expertise territoriale d'AtmoSud.
- **l'amélioration des prévisions** de qualité de l'air et des épisodes de pollution pour une information au plus tôt des acteurs et des citoyens : prévision à J, J+1 et J+2 sur toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Travail sur l'augmentation de la résolution spatiale et temporelle.
- **l'expertise.** AtmoSud apporte son expertise dans les questions qualité de l'air, climat et énergie qui pourraient se poser à l'échelle des différents territoires de la région : réponse aux demandes des particuliers, médias, acteurs locaux en lien avec son rôle socle d'observatoire.

Ces données sont mises à jour chaque année. Les outils et méthodes sont réévalués chaque année pour permettre de fournir des informations de qualité et de mieux en mieux renseignées.

Dans son rôle d'information, AtmoSud a pour mission d'intérêt général de sensibiliser, informer la population à la qualité de l'air et aider au changement des comportements. Tout ce qui est produit est rendu public : diffusion de la donnée, des études, des bilans, des actualités... sur Internet, réseaux sociaux et autres supports de communication auprès des acteurs et du public.

Différents outils sont proposés pour informer le citoyen et les acteurs : bilans mensuels, pages territoriales, indices de qualité de l'air à l'échelle communale (sous forme de widget téléchargeable sur Internet), information spécifique par abonnement lors d'épisodes de pollution, actualités...

AtmoSud travaille chaque année à l'amélioration de ces outils pour une meilleure information.

C'est le travail « socle » d'AtmoSud pour tous les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Service spécifique adhérents

AtmoSud propose aussi un service spécifique à la collectivité en lien avec sa cotisation.

Il consiste en différentes actions, liées à la surveillance et à l'information pour l'action, répondant à des besoins locaux mais restant dans le cadre de l'intérêt général.

Surveillance :

- réalisation d'un certain nombre d'études et/ou campagnes de mesures temporaires pour répondre à des besoins locaux et à la nécessité d'améliorer l'information sur le territoire. Les campagnes de mesures sont dites classiques (polluants réglementés avec une station mobile et des moyens passifs).
- mise à disposition d'informations localisées spécifiques : cartes de pollution, population exposée, mesures... chiffres clés dans le cadre d'une note à l'échelle du territoire.
- accompagnement de la collectivité pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant du public pour X établissements pilotes : sensibilisation élus et services techniques, accompagnement questionnaire, diagnostic, plan d'action, formation à l'autodiagnostic, aide à l'interprétation des résultats.

Information/faire savoir :

- du temps d'expertise sur les sujets air, climat énergie : participation aux réunions de travail sur les sujets en lien avec l'air, le climat et l'énergie (ACE) pour apport d'expertise, notamment dans les plans d'action et d'aménagement du territoire
- mise à disposition d'un flux d'information pour des affichages spécifiques (indices communaux, épisodes de pollution...)
- proposition d'articles pour les bulletins municipaux...
- interventions publiques dans le cadre de manifestation ou réunions publiques pour sensibiliser la population
- formation/information des services techniques ou élus pour les sensibiliser et les faire monter en compétence sur les sujets air, climat énergie (interventions en commissions...)
- sensibilisation des enfants à la qualité de l'air (L'Air et Moi) : formation de formateurs identifiés sur la collectivité.

Les moyens humains et matériels à consacrer à ces différents sujets sont à préciser selon la taille de la collectivité.

Les projets partenariaux

Pour tout projet qui dépasse le cadre du service proposé dans le pacte associatif, des financements complémentaires sont nécessaires. Dans ce cas, une demande de subvention ou une convention de partenariat peut être réalisée. AtmoSud cofinance une partie du coût du projet.

Dans quels cas ?

Lorsque le dimensionnement des projets est plus important que celui prévu dans le cadre du pacte associatif :

- campagnes de mesures qui demandent plus de moyens, analyse de composés spécifiques (non réglementaires ou qui demandent des coûts d'analyse), campagnes qui utilisent des moyens spécifiques (micro capteurs, outils d'analyse chimique de la composition des particules...)
- participation à un nombre de réunions de travail, d'interventions, de plans d'actions plus importants que ceux prévus dans le pacte associatif
- réalisation de diagnostics spécifiques et évaluation des plans d'action sur la qualité de l'air
- travaux de communication spécifiques pour sensibiliser la population, les acteurs techniques ou les élus

Dans le cadre de projets spécifiques pour l'amélioration des connaissances en matière d'air, de climat et d'énergie, des financements/subventions complémentaires sont nécessaires : projets sur des thématiques nouvelles, projets d'innovation, projets européens, nationaux...

Dans ces actions/projets qui sortent du champ du pacte associatif, **AtmoSud cofinance une partie en fonction de l'axe du projet.**

Règles appliquées en 2018 :

Action territoriale (plans programmes)	Tendre vers 50 % financé par les cotisations (généralement sous forme de subvention affectée)
Amélioration des connaissances (projets européens, nationaux, recherche)	Tendre vers 10 % financé par les cotisations

L'ensemble des actions qui relèvent du pacte associatif et des projets partenariaux est intégré dans **une feuille de route annuelle** adaptée aux besoins des acteurs et des possibilités d'AtmoSud. Les actions qui entrent dans le cadre du pacte associatif sont différenciées de celles qui demandent des financements complémentaires.

Cette feuille de route est revue chaque année avec la collectivité adhérente.

Elle est instruite en comité territorial pour assurer un équilibre des actions territoriales et ensuite validées en conseil d'administration et assemblée générale d'AtmoSud.

